# 

* Date : 16-11-2011
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2011742415
* Author :

Nous (...) désignons Me François-Xavier Choffray, avocat à Profondeville, chaussée de Dinant 30A, en qualité d'administrateur judiciaire à la succession de Schepmans, Jacques, né le 2 décembre 1938, domicilié de son vivant plateau d'Hastedon 72, résidence « Primevère », à Saint-Servais, et décédé le 6 juin 2011.
Disons pour droit que l'administrateur judiciaire, dans le cadre de l'administration et la liquidation de la succession, aura notamment pour mission de pénétrer à tout moment et au besoin avec le concours de la force publique dans la résidence du défunt, de vider les lieux, d'établir un état des lieux de sortie et de les restituer à la requérante.
Disons que les frais et dépens de la présente seront privilégiés sur la généralité des meubles comme frais de justice faits dans l'intérêt commun des créanciers.
(Signé) F.-X. Choffray, avocat.